



- CHARTRE RADIO-ORAGE

Chartre Radio-Orage : 2008

Règlements :

1.0 Langue

Tous les animateurs et animatrices doivent respecter la politique de la langue de diffusion du CRTC en milieu francophone. Les noms d'émission doivent être en français et le contenu total de la musique diffusée doit atteindre le niveau de 65% de pièces francophones.

2.0 Respect

Tous les animateurs et animatrices doivent respecter les auditeurs et auditrices du café l'Exode. Il est interdit de tenir des propos diffamatoires ou violents envers des individus.

3.0 Emprunts, vol et bris de matériel

Chaque animateur et animatrice est responsable des biens de Radio-Orage. Si la personne laisse la porte du studio ouverte et qu'il y a un vol, elle sera tenue responsable du coût de remplacement du matériel. L'emprunt de tout matériel est strictement défendu. Il est important de faire attention au matériel car il est très fragile et coûte très cher.

4.0 Studio

Il est strictement défendu de manger, de boire, de fumer ou d'apporter des biens pouvant abimer le matériel du studio.

5.0 Salon

Le salon est l'endroit pour se détendre; on peut y manger, boire, dormir, mais il faut qu'il reste propre. Donc, après un repas, il faut se ramasser en pensant aux autres.

6.0 Ponctualité

Il est important d'arriver à l'heure pour votre émission et de la terminer à temps pour ne pas empiéter sur le temps d'antenne d'un autre camarade. D'un autre point de vue, il est pertinent de ne pas manquer vos émissions par respect pour votre auditoire.

7.0 Lors des émissions

Sauf dans les cas de réparation ou s'il y a approbation des animateurs et animatrices, personne ne devrait être dans le studio et encore moins sur l'ordinateur.

8.0 Local 289 et les armoires des bureaux

Afin d'éviter le vol d'équipement ainsi que la modification du système de radio diffusion, le local 289 ainsi que les armoires à clés sont réservés uniquement aux membres du Conseil d'Administration de Radio Orage.

9.0 Retour des clés

À l'exception des membres du Conseil d'Administration, chaque animateur ou animatrice doit retourner les clés à la fin de son émission.

10.0 Non respect des règlements :

Le non respect d'un ou de plusieurs de ces règlements sera signalé en Assemblée Générale de Radio Orage. L'A.G. de Radio Orage décidera ensuite des sanctions ou motion de blâme à apporter.

Chartre :

1.0 Radio O.R.A.G.E

Le nom officiel est : « Organe Radiophonique de l'Association Générale Étudiante »
Le slogan de la Radio est : « Une radio militante et percutante »

2.0 Mandat

Permettre aux étudiants et étudiantes de l'AGECVM de vivre une expérience radiophonique pertinente.

3.0 Statut des membres

3.1 Membre Radio Orage

Pour être membre de Radio-Orage, on doit avoir préalablement rempli une demande d'inscription qui doit être acceptée par le conseil d'administration. Tous les membres ont droit d'avoir accès aux clés : 300, 304 et 305 du lundi au vendredi de 7 :30 - 23 :00

3.2 Techniciens Radio Orage

Tous les techniciens étudiants au CVM voulant aider Radio-Orage sont les bienvenus mais doivent préalablement remplir une fiche d'inscription. Les techniciens ont droit à l'accès aux clés suivantes : 300, 289, 304, 30 et HHC-2. Les techniciens sont automatiquement membres du C.A.

3.3 Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration (C.A.) sont élus à chaque session par un scrutin secret sur papier déposé par 3 membres de Radio -Orage. Les membres du C.A. doivent être membres de Radio-Orage. Le nombre maximum de personnes sur le C.A. est de 10. Les membres du C.A. ont droit à l'accès aux clés suivantes : 300, 289, 304, 30 et HHC-2.

4.0 Fonctionnement du comité

Radio Orage fonctionne sous démocratie directe comme tous les autres comités de l'AGECVM. Tout au long de la session, des Assemblées Générales sont annoncés et permettent à tous les MEMBRES de Radio Orage de discuter, de proposer et de voter. En aucun cas le Conseil d'Administration ne peut prendre d'initiatives personnelles sauf dans le cas d'extrême urgence (Exemple : équipement brisé à remplacer). Tout membre de Radio-Orage doit se conformer à la chartre des règlements pour garder son statut. Seule l'assemblée générale de Radio Orage peut enlever le statut de membre à une personne.

5.0 Assemblées générales

Les assemblées générales doivent être annoncées une semaine à l'avance par courriel. Elles doivent être présidées et secrétées. Deux réunions au minimum doivent être présidées en utilisant le code Morin.

Les autres doivent au minimum utiliser les tours de paroles. Les Procès Verbaux doivent être remis au secrétariat de l'AGECVM la journée même de la réunion.

6.0 Présidents signataires

Le titre de présidents signataires est symbolique et signifie simplement que ce sont les trois personnes qui s'impliqueront le plus durant la session. Eux seuls pourront signer les chèques pour retirer de l'argent du compte. Ils doivent être sur le Conseil d'Administration et être élus à nouveau comme président signataire par la suite d'un deuxième scrutin.

7.0 Militantisme étudiant

Radio Orage se doit d'aider l'AGECVM et ses membres à communiquer ses messages. Elle se doit également d'assurer l'aide aux différentes grèves en fournissant au minimum le «Kit de Grève». Pour protéger son matériel, Radio Orage peut être verrouillé avec des cadenas lors des «bed-in» ou peut restreindre l'accès des individus à ses membres ou encore interdire l'accès à des individus indésirables. Toutes ces décisions doivent être prises en Assemblée Générale de Radio-Orage ou en conseil de grève des membres de Radio-Orage.

8.0 Micro Spectacles et Bancs d'Essai

Radio Orage est partenaire des Micro Spectacles et Bancs d'essai mais ne paie pas de son budget pour financer les spectacles..

Postes sur le C.A.

• Techniciens (Recommandé 1)

S'occupe de réparer et d'administrer le système de radiodiffusion de Radio -Orage.

• Formateur (Recommandé 2)

S'occupe de la formation des nouveaux membres et organise également des activités de formation.

• Administrateur d'horaire (Recommandé 2)

S'occupe tout au long de la session de la gestion des horaires et de l'élaboration de l'horaire en début de session. Il s'occupe également de la gestion de la liste des clés.

• Relationniste (Recommandé 2)

S'occupe de la bonne entente entre les membres du café l'Exode et ceux de Radio Orage. S'occupe de la gestion des plaintes. Est disponible pour aller aux T.C. et se tient au courant de ce qui se passe à l'AGECVM. Il doit également aider les autres membres du C.A. dans les relations Ex. (Conflit avec les GAR-DAS)

• Trésorier (Recommandé 1)

S'occupe tout au long de la session du budget de Radio-Orage, Il est obligatoirement signataire du compte.

• Organisateur d'événements (Recommandé 2)

S'occupe du financement de Radio Orage et des activités culturelles pouvant donner une visibilité à Radio Orage.